

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 octobre 2021,
Secrétaire de séance : Maryse ARTIGAU

Etaient présents 51 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURET suppléant de Ophélie ESCOT, David DÉRET suppléant de Jean LABORDE

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Marthe CLOT à Jacques MARQUÈZE, Stéphane LARTIGUE à Jean-Maurice CABANNES, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Muriel BIOT à David MIRANDE,

Absents : Jacques CAZAURANG, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 211104-20-FIN-

BUDGET GENERAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

M. ESTOURNÈS précise qu'en anticipation de la fin de l'année, suite au point budgétaire des ressources humaines du troisième trimestre, il convient d'inscrire 60 000.00 € supplémentaires sur la rémunération du personnel. En effet en raison du changement de logiciel finances et ressources humaines les écritures comptables de 2021 devront être effectuées avant le 10 décembre. Afin de ne pas être bloqué sur le chapitre 012 au vu des montants de réalisation actuels, il est préférable de proposer cette inscription supplémentaire. Il convient toutefois de rappeler que cette augmentation est inférieure à 1 % du budget primitif de ressources humaines 2021.

Cette augmentation est majoritairement liée aux imprévus suivants lors de la réalisation du budget primitif 2021 :

- Des décisions en cours d'année. (mobilité, manager de commerce, mission numérique),
- la continuité de poste ou d'actions (apprentissage RH, pérennisation apprenti à l'urbanisme),
- Le remplacement de l'absentéisme plus important que prévu à la petite enfance (maladie professionnelle, maternité),
- une augmentation des coûts de personnel à la piscine de juin à octobre.

En outre, conformément au rapport 211104-19-FIN, il convient de procéder à l'inscription des crédits afin de prendre en charge les produits irrécouvrables de la liste transmise par le trésorier :

Fonctionnement

Dépenses

022 Dépenses imprévues.....	- 63 256.27 €
64111/0200 Rémunérations du personnel.....	60 000.00 €
6541/0200 Créances irrécouvrables.....	3 256.27 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 4 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY